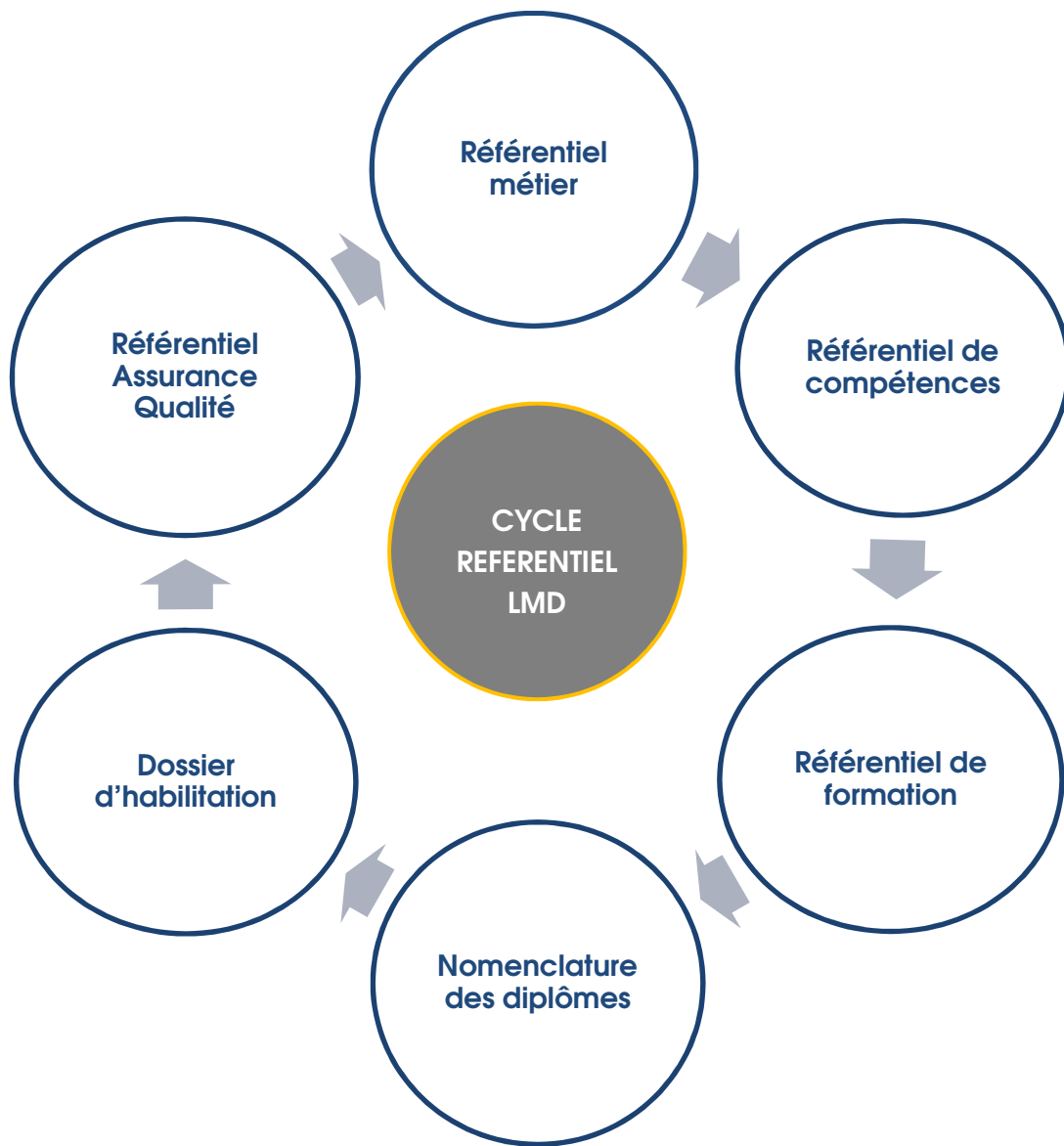


Référentiel national de pilotage de l'offre de formation LMD

PERSPECTIVE PROFESSIONNALISANTE ET APPROCHE PAR
COMPETENCES - CYCLE REFERENTIEL LMD



Préambule

Le référentiel de l'offre de formation LMD fondé sur l'approche par compétences constitue l'une des réponses possibles à la problématique de la massification des flux à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur, aux exigences accrues de compétitivité, tant sur le plan national qu'international, et à la question de l'emploi des jeunes diplômés.

L'introduction de l'approche par compétences dans les enseignements, dans la méthode d'élaboration des offres de formation et dans la construction du référentiel de pilotage des offres de formation permet l'ancrage des formations dans le tissu socio-économique et la réalité du monde professionnel, par la définition de compétences métiers. Elle développe l'initiative et l'autonomie des étudiants. Les formations sont conçues d'une part dans une continuité des niveaux Licence (L), Master (M) et Doctorat (D), visant l'acquisition de connaissances et de compétences professionnalisantes, en articulation avec la recherche adaptée selon le niveau, d'autre part dans un objectif d'employabilité à l'issue de chaque niveau L, M et D.

Les référentiels mettent en évidence une organisation transversale des apprentissages, et une normalisation des formations répondant aux besoins du tissu socio-professionnel. Ils rendent visibles et lisibles les différentes étapes d'élaboration d'une offre de formation.

Le référentiel de pilotage de l'offre de formation LMD émane du travail collectif d'experts internationaux et d'équipes pédagogiques universitaires algériennes pilotes, dans le cadre d'un programme d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur.

Il constitue l'un des outils d'un ensemble plus vaste d'éléments participant au pilotage des offres de formation. Il est présenté sous une forme ouverte, destinée à être complétée et enrichie par les acteurs concernés. Ce référentiel s'articule par ailleurs à d'autres référentiels qui régissent le fonctionnement de l'enseignement supérieur tels que les référentiels d'assurance qualité, d'école doctorale et de la relation université-entreprise. Sa vocation est méthodologique.

Présentation du référentiel

Le référentiel de pilotage de l'offre de formation LMD construit selon l'approche par compétences constitue un outil de pilotage et de dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et le MESRS, dont ils dépendent.

Il permet également de rendre lisible l'offre de formation fondée sur l'approche par compétences, et ce quel que soit l'enseignement dispensé, aussi bien pour les équipes pédagogiques qui auront à le mettre en œuvre que pour les étudiants ou pour le milieu professionnel.

Il se compose de six référentiels liés entre eux par des logiques internes et un fonctionnement spiralaire et évolutif.

Le référentiel métier

Dans la double perspective de professionnalisation de l'offre de formation et d'introduction de l'approche par compétences dans les cursus, il convient d'abord d'installer un lien durable avec le monde socio-professionnel, ce qui permet d'établir un profil des métiers existants ou à venir. Il en résulte que, dans le cycle de pilotage, le référentiel métier constitue le point de départ obligé pour la construction de l'offre de formation.

Le référentiel de pilotage prend en considération le lien nécessaire entre la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et les choix décisionnels qui procèdent à l'élaboration des offres de formation.

Pour être efficient et efficace en tant qu'outil d'aide au pilotage, le référentiel de pilotage devrait s'adosser aux priorités suivantes :

- les priorités nationales stratégiques de niveau interministériel ;
- les priorités nationales stratégiques définies par le MESRS ;
- les priorités déterminées à l'échelle régionale et locale issues des priorités nationales.

Grâce au lien qu'il entretient avec la stratégie nationale, le référentiel de pilotage permet de réguler l'offre de formation et d'intégrer les orientations de la politique éducative dans les offres de formation proposées aux niveaux régional et local.

Le référentiel de compétences

Le profil de métier développé avec la contribution des partenaires socio-professionnels va conduire à la définition d'un référentiel de compétences (transversales et spécifiques),

représentant l'ensemble des compétences que les étudiants auront à acquérir dans leur cursus en établissant une progressivité qui permet une sortie vers l'emploi à chaque niveau tout comme elle permet une poursuite d'études et un approfondissement des compétences.

Le référentiel de compétences s'accompagne d'un référentiel d'évaluation des compétences dans les enseignements.

Le référentiel de compétences spécifiques (ou disciplinaires) n'est pas proposé dans ce document ; il figure toutefois, pour chacune des spécialités, dans les 23 référentiels qui ont fait l'objet d'une rénovation dans le cadre du programme PAPS-MESRS.

Le référentiel de formation

Il est élaboré par les équipes pédagogiques et fait le lien, en termes de pédagogie et de visées d'apprentissage, entre les besoins du monde socioprofessionnel et les contenus des programmes d'enseignement. Le référentiel de formation comprend plusieurs éléments dont les programmes de formation, mais aussi des outils de professionnalisation, comme le rôle et la place du tutorat, le rôle et la place des stages, l'orientation professionnelle des étudiants, et les perspectives d'insertion professionnelle de ces derniers.

La nomenclature des diplômes

La nomenclature des diplômes constitue un outil de régulation de l'offre de formation au niveau national. Elle permet de réguler l'offre afin d'obtenir une information harmonisée et lisible par tous, de cartographier les formations et d'éviter les redondances et les formations qui ne correspondraient pas à la politique générale du MESRS.

Le dossier d'habilitation

Le dossier d'habilitation est un outil de dialogue entre le MESRS et les établissements d'enseignement supérieur. Il fournit les informations nécessaires au ministère pour s'assurer de la qualité de la formation proposée afin que le ministère établisse en toute connaissance de cause les arrêtés correspondants garantissant que l'Etat reconnaît la formation ainsi désignée.

Le référentiel d'assurance qualité (évaluation de l'offre de formation)

Dans une perspective de pilotage de l'offre de formation par la qualité, le référentiel d'assurance qualité constitue un outil d'amélioration de l'offre de formation. Le référentiel présenté ici est un extrait du référentiel national élaboré par la CIAQES.

Le référentiel présenté permet de conduire des évaluations internes et des évaluations externes. Ces deux formes d'évaluations sont complémentaires pour un pilotage efficace et

pour une amélioration continue de la qualité de l'offre de formation. L'objectif poursuivi relève de l'évaluation diagnostique formative et non de l'évaluation sommative.